



COOPERATIVE SCOLAIRE

La coopérative scolaire de la cité Jean Monnet est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, qui a pour but d'organiser et d'animer des activités périscolaires au sein de l'établissement et ainsi promouvoir le sens des responsabilités des élèves et de développer l'esprit de solidarité entre eux.

Lycée – Collège Jean MONNET

2 Place A. Schweitzer
CS 20240
67028 STRASBOURG Cedex

Téléphone
03 88 31 95 60

Fax
03 88 31 95 61

Email
ce.0670078w@ac-strasbourg.fr

Site Web
www.lyc-monnet-strasbourg.ac-strasbourg.fr

- Elle est administrée par un comité de direction et un bureau
- Ses ressources proviennent essentiellement des cotisations de ses adhérents
- L'adhésion est libre et volontaire. La cotisation est de 6 euros pour l'année scolaire
- La coopérative scolaire aide au financement des voyages et des sorties
- Elle permet de subventionner des voyages de l'UNSS
- Elle permet l'achat de récompenses lors de la remise de divers prix aux élèves
- Elle permet d'obtenir des tarifs réduits lors d'achats groupés de fournitures scolaires
- Elle permet de souscrire à une assurance globale pour les sorties scolaires

En adhérant à la coopérative, vous contribuez à animer la vie au lycée et nous vous en remercions.

Merci de votre participation.

Le Trésorier

Le Vice Président

*Coupon à insérer dans une enveloppe avec votre participation, par chèque, libellé à la **coopérative scolaire de la Cité Scolaire ou en espèces.***

Adhésion à la coopérative de la cité Jean Monnet pour l'année scolaire 2023/2024.

NOM : _____ Prénom : _____

Classe _____

Adhère à la coopérative et verse une participation de 6 euros.

Date : _____

Signature du représentant légal :



Région académique
GRAND EST

académie
Strasbourg

